

C'était une perspective tout simplement terrifiante, et qui avait préoccupé chacun des ministres qui se sont jusqu'à présent succédé à la Guerre.

Mais, s'écrient les radicaux et les socialistes, c'est une infamie que de mettre cinq cent mille ouvriers hors la loi commune et, c'est un outrage gratuit que de suspecter leur patriotisme !

C'est possible, mes amis ; mais il est prudent de ne s'exposer à aucune éventualité fâcheuse, surtout quand le passé est là, pour nous servir de leçon.

Or, nous nous souvenons de la Commune, de l'abominable et criminelle Commune, levant l'étendard sanglant de la guerre fratricide, en face de l'ennemi.

Nous n'avons pas même oublié, et pour cause, la révolution du 4 septembre, ignoblement faite également, devant l'ennemi et pour aider l'ennemi.

Et comme, depuis, les idées de patriotisme ont été singulièrement battues en brèche par les SANS PATRIE du socialisme, il n'est vraiment pas inutile de prendre ses précautions pour l'avenir.

Car personne ne saurait nous affirmer que la propagande socialiste ne viendrait pas, en un moment donné, gêner gravement la défense nationale.

La France avant tout !

La sécurité de la patrie doit passer avant le droit de grève.

Et c'est dans ce sens-là que le Sénat, fort judicieusement, s'est prononcé.

En soutenant la thèse contraire, le ministère a manqué aux devoirs les plus élémentaires d'un gouvernement et s'est fait le misérable, le honteux instrument des exigences révolutionnaires.

Mais il est trop prudent pour pousser le conflit plus loin."

*
* *

Le projet de loi scolaire soumis par le gouvernement fédéral au Parlement d'Ottawa pour remédier aux injustices de la législation Greenway va bientôt subir l'épreuve de la seconde lecture. Ce n'est pas la perfection, loin de là. Cependant pour juger de cette loi équitablement, nous pensons qu'il faut se mettre dans la position du gouvernement, composé en majeure partie de protestants et